

REVUE BELGE  
DE  
NUMISMATIQUE

ET DE SIGILLOGRAPHIE

PUBLIÉE

SOUS LES AUSPICES DE LA SOCIÉTÉ ROYALE DE NUMISMATIQUE.

DIRECTEURS :

MM. LE V<sup>te</sup> B. DE JONGHE, A. DE WITTE ET FRÉD. ALVIN

1914

SOIXANTE-DIXIÈME ANNÉE.



BRUXELLES

J. GOEMAERE, IMPRIMEUR DU ROI

*Rue de la Limite, 21.*

1914

## Imitations seigneuriales limbourgeoises

DU XV<sup>e</sup> SIÈCLE

des petits parisis royaux français

---

PLANCHE III

---

Le système *parisis* semble avoir été mis en usage sous Philippe I<sup>er</sup> (1060-1108). Le *parisis* valait un quart en sus du tournois, de sorte que 15 deniers *parisis* faisaient un sou de 12 deniers *parisis*.

Philippe III le Valois (1328-1350), qui fit frapper un grand nombre de variétés de la *monnaie parisis*, est le seul souverain qui fit forger des pièces d'or et d'argent de ce système. C'est sous son règne que fut émis un double *parisis* ressemblant beaucoup, quant aux types, au simple *parisis* de Jean II le Bon (1350-1364), pièce prototype de nos imitations seigneuriales, mais ayant des légendes autres.

Cette monnaie porte, au droit,  $\text{FR}\pi$   
 $\text{N}\epsilon\text{O}$  sur deux lignes.

Nous décrivons sous le n<sup>o</sup> 2 un pied-fort superbe de cette pièce dont nous devons d'excellents mou-

lages à l'amabilité de M. Dieudonné, conservateur-adjoint du Cabinet des médailles de la Bibliothèque nationale à Paris, à qui nous adressons nos plus vifs remerciements.

1. *Droit.* Dans le champ  $\begin{matrix} \text{FR}\bar{\Lambda} \\ \text{N}\bar{\text{C}}\text{O} \end{matrix}$  sur deux lignes sous une couronne coupant la légende.

*Légende.* PHILLIPVS • REX.

*Revers.* Croix fleurdelisée à branches égales.

*Légende.*  $\text{Crown}$  MONETA • DVPLEX.

Billon.

Planche III, n° 1.

Cabinet des médailles de Paris.

2. Pièce semblable de poids simple.

Billon.

Planche III, n° 2.

Cabinet des médailles de Paris.

Jean II le Bon (1350-1364) fit forger des parisis qui sont aux mêmes types que ses doubles parisis inspirés de ceux de son prédécesseur. Ce parisis est la pièce prototype de nos imitations seigneuriales. En voici la description.

3. *Droit.* Dans le champ  $\text{FR}\bar{\Lambda}\bar{\Omega}$  sous une couronne coupant la légende, au lieu de  $\begin{matrix} \text{FR}\bar{\Lambda} \\ \text{N}\bar{\text{C}}\text{O} \end{matrix}$  sur deux lignes du double parisis de Philippe de Valois.

*Légende.*  $\text{Crown}$  IOHANNES REX.

*Revers.* Croix fleurdelisée à branches égales.

*Légende.* PARISIVS • CIVIS.

Billon.

Planche III, n° 3.

Collection Félix Collombier.

Cette rare monnaie, inconnue à de Saulcy lorsqu'il rédigea, en 1880, son *Histoire monétaire du roi Jean*, a été découverte à Amiens, en 1904 (1). Son possesseur, que nous ne pouvons assez remercier de son obligeance, a bien voulu nous confier cette grande rareté numismatique pour en faire exécuter la reproduction pour notre planche.

L'on connaît aussi des doubles parisis de Jean le Bon semblables à ses simples parisis mais portant une autre légende au revers.

Charles V (1364-1380) ne paraît pas avoir frappé de petits parisis aux types de celui que nous venons de décrire.

Charles VI (1380-1422), Louis XI (1461-1483) et peut-être Charles VIII (1483-1498) en ont fait forger de semblables. On n'en connaît pas qui puissent être attribués à Charles VII (1422-1461). Le classement des petits parisis au nom de Charles est d'ailleurs loin d'être certain.

Les petits parisis français n'ont pas été l'objet d'imitations seigneuriales nombreuses dans nos

(1) MM. F. COLLOMBIER et P. BORDEAUX ont fait connaître, dans un remarquable article : « Deniers parisis inédits de Jean le Bon, roi de France et de Charles IV, roi des Romains », paru dans la *Revue numismatique* de 1905, page 218, cette précieuse monnaie ainsi qu'une imitation seigneuriale de la même pièce, que, par suite de la conservation insuffisante d'une partie de la légende, ils ont proposé d'attribuer à cet empereur. Possédant un exemplaire très bien conservé de ce dernier parisis, nous le restituons à la fin de cette notice à son auteur Jeanne de Merwede, dame de Steyn et de Gerdingen, attribution également examinée par MM. F. Collombier et P. Bordeaux.

anciennes provinces. Nous connaissons, pour notre part, quatre de ces copies dont deux ont été frappées à Reckheim et deux à Gerdingen.

Reckheim, qui donna son nom à une seigneurie importante, paraît remonter à l'époque romaine. C'est un petit village de l'arrondissement de Tongres, sur la rive gauche de la Meuse. Le premier seigneur de Reckheim, dont l'existence est certaine, est Gisbert de Bronckhorst, qui vivait encore en 1140. Cette seigneurie, qui fut élevée au rang de baronnie et plus tard à celui de comté, fut successivement possédée par des dynastes des maisons de Bronckhorst, de la Marck, de Steyn, de Sombreffe, de Pirmont, de la Marck, de Hennin, de Vlodorp, de Quadt de Wyckradt et de Lynden. La suite numismatique des seigneurs de Reckheim est une des plus nombreuses et des plus intéressantes qui existent.

Nous croyons pouvoir attribuer à l'un des trois Guillaume de la maison de Sombreffe, qui se sont succédé à Reckheim de 1397 à 1484, le petit parisis suivant :

4. *Droit.* Dans le champ, entre une grande couronne qui coupe la légende et un trait horizontal, les lettres FRÆN.

*Légende.* — GVVILHÆLS.

*Revers.* Croix fleurdelisée à branches égales.

*Légende.*  PARITÆN : CLIVIAS.

Billon noir.

Planche III, n° 4.

Notre collection.

Cette monnaie, dont la légende du revers reproduit presque correctement celle des pièces prototypes, est une variété notable et, peut-être, un peu plus ancienne, de celle qui suit et que nous avons déjà publiée dans cette Revue, année 1903, page 324, en la donnant à Reckheim.

5. *Droit*. Dans le champ, entre une grande couronne qui coupe la légende et un trait horizontal, les lettres (K) ?  $\text{K} \text{H} \text{A} \text{N}$  (Kharpen) (?)

*Légende*. — GVVIL $\text{H}$  · LS.

*Revers*. Croix fleurdelisée à branches égales.

*Légende*.  $\text{P} \text{A} \text{I} \text{ · · · } \text{T} \text{A} : \text{R} \text{E} (\text{K}) \text{ E} (\text{M})$ .

Billon noir.

Planche III, n° 5

Notre collection.

Quoique le mot  $\text{R} \text{E} (\text{K}) \text{ E} (\text{M})$  ne soit pas absolument certain, nous avons proposé d'attribuer cette pièce à Reckheim.

L'abréviation  $\text{F} \text{R} \text{A} \text{N}$  du droit de la pièce prototype a été remplacée à dessein, croyons-nous, par  $\text{K} \text{H} \text{A} \text{N}$  (?), se rapportant peut-être à Kerpen, seigneurie dont Guillaume de Sombreffe avait hérité de sa mère. Si cette lecture est admise, notre pièce ne peut appartenir qu'à Guillaume II (1400-1475) ou à son fils Guillaume III (1475-1484).

L'existence du parisis suivant, certainement frappé à Gerdingen, localité assez voisine de Reckheim, est un argument de plus en faveur de l'attribution des deux pièces précédentes à cette seigneurie.

6. *Droit*. Semblable à celui du n° 4.

*Légende*. — KĀROLVS : RĒX.

*Revers*. Semblable à celui du n° 4.

*Légende*.  MOËTA : DĒ : GĒRD'.

Billon noir.

Planche III, n° 6.

Notre collection.

Cette jolie monnaie est une imitation du petit parisis de l'un des rois de France au nom de Charles, dont elle reproduit fidèlement le droit. La lecture du revers de notre monnaie étant incontestable, son attribution à Jeanne de Merwede, déjà dame de Gerdingen en 1450 et, à partir de cette année, dame de Steyn par la mort de Guillaume de Bréderode, époux de Marguerite de Merwede, sa sœur, l'un et l'autre décédés sans enfants, ne peut faire l'ombre d'un doute.

Gerdingen, dont l'histoire est peu connue, et que certains ont confondu avec le village actuel d'Ordinghen, près de Saint-Trond, faisait partie du canton de Brée, arrondissement de Tongres.

Notre Jeanne mourut en 1469, puisque, après le décès de celle-ci (1), la seigneurie de Gerdingen fut relevée, le 27 juin 1469, par Jean Rode de Opsynnich en qualité de mambour et de mari de Catherine de Hoensbroick, fille de Jeanne

(1) V. *Archives provinciales de Hasselt, Cour Féodale de Curange. Reliefs sous Louis de Bourbon*, n° 6, fol. xvi, v°. Un extrait de cet acte nous a été très aimablement communiqué par M. Hansay, conservateur des Archives de l'État à Hasselt, que nous remercions vivement de sa grande obligeance.

de Merwede et de Daniel Hoyns. Jeanne avait épousé en premières noccs ce Daniel Hoyns, probablement Hoyns(broick). Devenue veuve, elle se remaria à Nicolas van Aelstorp, *alias* van der Hoyven. Cette même Catherine de Hoensbroick se trouve désignée, dans un acte de 1467, sous le nom de Katherine van den Broecke, écrit vraisemblablement pour van Hoens(broecke).

MM. F. Collombier et P. Bordeaux ont fait connaître, dans l'intéressante notice dont nous avons parlé plus haut, un exemplaire assez mal conservé de notre pièce. La légende du revers de cette monnaie, peu lisible quant au nom de la localité où elle fut forgée, après les avoir fait hésiter entre la Gueldre et Gerdingen pour patrie de ce parisis, la leur a fait donner à Charles IV, roi des Romains. La publication de notre pièce résout définitivement la question en faveur de Gerdingen, solution déjà proposée par le D<sup>r</sup> H. Buchenau dans les *Blätter für Münzfreunde* de 1905, n° 9.

V<sup>te</sup> BAUDOUIN DE JONGHE.

---



